



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION SALLE D'ARMES "BLEUE" 06 OCTOBRE 2026 APPAMN

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer

**VU** l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales  
**VU** l'article L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques  
**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération n°0033-2026 du conseil municipal de la Ville de Pont-Audemer portant délégation du conseil municipal au Maire  
**VU** l'arrêté n°230-2026 du Maire de la Ville de Pont-Audemer portant délégation de fonctions et de signature à Christophe CANTELOUP, 1er Adjoint en charge des ressources humaines, du sport, des affaires générales et de la vie associative

**CONSIDÉRANT** la demande de Monsieur Xavier DASQUE, président de l'Association des Producteurs de Plantes Aromatiques et Médicinales de Normandie, à utiliser la salle d'Armes « bleue » le 06 octobre 2026 en vue d'accueillir : un temps d'échange collectif entre producteurs normands,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue », située Place du Général de Gaulle

**Le Maire décide de** signer avec APPAMN, une convention portant sur les conditions de mise à disposition de la salle d'Armes « bleue »

La présente location est convenue à titre gratuit ainsi que les charges,

Fait à Pont-Audemer, le 3 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge du personnel, des sports, de la jeunesse, des affaires générales et de la vie associative

Christophe CANTELOUP

